

LEGAL FLASH

La Loi SAPIN II : en quoi consiste-t-elle ?

CONTEXTE

- En 2016 a été promulguée la Loi dite « SAPIN II » afin de **lutter contre la corruption et le trafic d'influence en France**



- ✓ La **corruption** est le fait de proposer ou céder à un agent public ou une personne privée tout avantage, offre, don, présent, afin qu'il ou elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir, un acte relevant de sa fonction, mission ou mandat
- ✓ Le **trafic d'influence** est le fait pour une personne de monnayer sa qualité ou son influence pour influencer une décision prise par un tiers
- La Loi impose à certaines entreprises de mettre en place des **mesures permettant une plus grande transparence économique**

SEUILS

- La Loi distingue les obligations des entreprises et certains acteurs économiques en fonction de seuils déterminés :



- ✓ Seuil 1 : les **entreprises et groupes de sociétés de plus de 500 salariés et réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros** doivent mettre en place un programme de prévention et de détection de la corruption s'articulant autour de 8 mesures
- ✓ Seuil 2 : les **entreprises de plus de 50 salariés, les administrations publiques et certaines collectivités** doivent mettre en place des procédures appropriées de recueil des signalements
- **Les TPE/PME ne sont, en principe, pas concernées par la Loi mais elles peuvent mettre en place des mesures anti-corruption** pour prévenir les risques et se conformer aux mesures mises en place par leurs partenaires concernés par l'application de la loi

CHAMP D'APPLICATION

- Le **territoire** visé : toute entreprise qui exerce tout ou partie de son activité économique en France
- Les **corrupteurs** visés : personne physique ou morale
- Les **corrompus** visés :



- ✓ les **agents publics français ou étrangers** (toute personnes dépositaires de l'autorité publique, chargées d'une mission de service publique ou investie d'un mandat électif)
- ✓ les **personnes privées** (dans le cadre d'une activité professionnelle ou sociale, d'une fonction de direction ou d'un travail)